



Droit de passage

Par Cheyenne

Bonjour, je comprends que le texte ne soit pas très compréhensible.
Puis-je vous scanner le passage de l'acte notarié de l'achat et la vue en plan 20/27 très compréhensible

Par yapasdequoi

Vous devez continuer une discussion avec le bouton "répondre"

Par Rambotte

Il ne faut pas ouvrir une nouvelle discussion en cliquant sur le bouton "poser une question" (c'est ce bouton qui ouvre une nouvelle discussion), mais cliquer sur le bouton "répondre" suite à une réponse d'un intervenant, dans votre discussion initiale :

<https://www.forum-juridique.net/famille/succession/notaire/droit-de-passage-t44691.html>

Reprenez cette discussion initiale pour y reposer la nouvelle question (bouton "répondre"), puis vous pourrez supprimer la présente discussion en doublon.